

TRAIT D'UNION

LA LETTRE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'AUTONOMIE

CDCA: LES AMBITIONS POUR DEMAIN



3 questions à Emmanuelle COINT

Vice-Présidente du Conseil Départemental

• Le CDCA regroupe "personnes âgées" et "personnes en situation de handicap". Ce rapprochement de public vous semble-t-il pertinent ? Pourquoi ?

Personnellement, je vois, dans ce rapprochement, avant tout le signe que la personne handicapée est, avant d'être handicapée, une personne. D'autre part, le vieillissement des personnes en situation de handicap est aujourd'hui une réalité tangible qu'il convient de prendre en compte en tant que telle mais également dans le respect de ses spécificités. Enfin, que la perte d'autonomie survienne en raison de l'avancée en âge ou d'une situation de handicap, ces deux causes ont chacune des conséquences sur leur vie quotidienne que le Département s'efforce d'accompagner au mieux.

• Le CDCA conjugue citoyenneté et autonomie, deux thèmes particulièrement prégnants dans notre société. Comment ces deux thèmes trouvent-ils leur place dans la politique de "solidarités" du Conseil Départemental ?

Le Département est chef de file des politiques de « solidarité » et à ce titre, s'adresse à toutes les personnes en situation de vulnérabilité, de fragilité, de la naissance à la fin de vie. Pour ce faire, il développe une palette de réponses territorialisées grâce à des partenariats forts. Le fil conducteur de la politique de « solidarité » est d'encourager l'autonomie des personnes en respectant leur parole, leur projet de vie et toutes les dimensions de sa vie : sociale, professionnelle, loisirs, affective... L'autonomie, ce n'est pas faire tout seul, mais être accompagné quand et comme on en a besoin. C'est notre idée de la citoyenneté.

• Le CDCA est un organisme consultatif. Comment concevez-vous son rôle en Côte-d'Or ? Quelle est sa marge d'initiative ?

Le CDCA regroupe de nombreux acteurs du champ du handicap et des personnes âgées. Leur expertise d'usage, leur diversité, leur compétence font du CDCA un lieu privilégié d'échanges, de réflexions qui donne tout son sens au rôle consultatif que la loi lui confère. En Côte-d'Or, le CDCA peut s'autosaisir de sujets qu'il souhaite approfondir dans le vaste champ des politiques publiques de l'autonomie.

Le mot des 2 vice-présidents

Gilles CLAVEL

Je dirige une entreprise depuis 11 ans dans l'accessibilité pour les séniors et les personnes à mobilité réduite à Marsannay-la-Côte. Nous avons lancé notre concept en ouvrant un showroom unique en Bourgogne Franche-Comté fondé sur l'aménagement, le confort et qui permet d'avoir un seul interlocuteur. Je suis adhérent d'un syndicat Patronal des petites et moyennes entreprises depuis 20 ans et représente ce syndicat comme titulaire au CDCA Côte-d'Or formation personnes âgées.

J'espère apporter mon expérience professionnelle dans le domaine de l'aménagement des seniors avec une vision différente des standards.

Je souhaite animer les réunions par l'écoute, l'implication et la persévérance, et faire changer les mentalités.



Dominique ALLAIN

Administrateur et trésorier national de Voir Ensemble, association qui œuvre avec et pour les personnes déficientes visuelles et une inclusion totale et réfléchie dans la société.

Par mon engagement associatif auprès des personnes déficientes visuelles, je suis très sensibilisé à la reconnaissance des potentialités et richesses de toutes personnes quelque soit son handicap. Par ma candidature à la vice-présidence du CDCA PH, je souhaite être garant que tout soit mis en œuvre pour la meilleure inclusion et autonomie de toutes les personnes handicapées.

Je serai à l'écoute de tout un chacun pour faire progresser les droits des personnes fragiles en collaboration avec les acteurs concernés au sein du conseil départemental, des associations, des représentants des usagers et des établissements et services accompagnant ces personnes.

La personne doit être au cœur de toutes démarches. Toute personne est une richesse pour la société, tout doit être mis en place pour lui permettre de se réaliser



3



Qu'est-ce que le CDCA?

Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) est une instance consultative auprès du Conseil Départemental. Il travaille dans le domaine des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

Cette instance créée en 2016 et présidée par le Président du Conseil départemental a pour ambition de renforcer la démocratie participative au niveau local et de faciliter la co-construction des politiques publiques territoriales en concertation avec les personnes et leurs proches, les représentants institutionnels locaux et les professionnels du secteur de l'âge et du handicap.

Le CDCA émet des avis et des recommandations en direction du Président du Conseil Départemental : prévention, accompagnement médico-social et accès aux soins, aides humaines ou techniques, transport, logement, habitat collectif, urbanisme, aide aux aidants, maintien à domicile, culture, loisirs, vie associative...

Lien vers le décret

Spécificités du CDCA en Côte-d'Or

Au-delà de l'important rôle consultatif dévolu à l'instance, l'implication concrète des membres dans les différents travaux conduits dans le domaine des politiques de l'autonomie a très tôt été identifiée comme un enjeu important par les membres eux-mêmes.

A cet égard, il a été décidé de créer **2 groupes de travail opérationnels :**

- un groupe en charge des sujets ayant trait à l'information et à la communication,
- un groupe qui se saisit des questions liées aux politiques de l'Autonomie.

De même, la participation de membres du CDCA aux groupes de travail organisés par les services du Conseil Départemental a pu être mise en place. Ainsi, en 2020, 2 membres du CDCA ont intégré le comité de pilotage « proches aidants » du Conseil Départemental.



Zoom sur les groupes de travail



La vocation des groupes de travail du CDCA est de mener des réflexions sur les questions d'autonomie et d'information-communication sur la base d'un programme annuel dont les conclusions sont présentées lors de la réunion plénière de fin d'année. Pour 2021, les thématiques de travail ont été définies par le Bureau le 19 mars et présentées en plénière le 26 avril.

- Le groupe de travail « **Autonomie** » réfléchit sur la question de l'habitat inclusif : ses caractéristiques et problématiques.
- Le groupe « **info/com** » réalise un document d'information pour les membres du CDCA destiné à mieux comprendre l'instance, son fonctionnement, ses missions et ses contributions.

La spécificité de ces GT est de faire appel à des membres du CDCA volontaires qui contribuent concrètement aux réflexions avec l'appui d'un prestataire externe (L'IRFA Bourgogne Franche Comté).

Présentation des membres du bureau du CDCA



Le bureau de la formation plénière est composé de treize membres :

- Sept membres de la formation personnes âgées dont le Vice-Président de la formation ;
- Six membres de la formation personnes handicapées dont le Vice-Président de la formation.

Membres issus de la formation PA		Membres issus de la formation PH	
Gilles CLAVEL, Vice- Président	СРМЕ	Dominique ALLAIN, Vice-Président	Voir Ensemble
Christine JOTTRAS	France Alzheimer Côte- d'Or	Marie-Laure JEANDOT	URAPEDA BFC
Edgar VULPE	Petits Frères des Pauvres	Annik AMIARD	CPAM Côte-d'Or
Catherine NASLOT	CPAM Côte-d'Or	Lydie THEVENIN	Mutualité Française
Yves BARD	CARSAT BFC	Loïc LE HIR	URIOPSS BFC
Bernadette DAVID	CFDT Retraités Côte- d'Or	Christine HERMARY WAGNER	Handicap Valide Vivre Ensemble Solidaire
Roland BONNOT	UNSA Côte-d'Or		



La présidence du CDCA de la Côte-d'Or et de son Bureau est assurée par Mme Emmanuelle COINT, première Viceprésidente du Conseil Départemental, présidente de la Commission Solidarités, par délégation du Président du Conseil Départemental

Sur proposition de ses membres, le Bureau de la formation plénière est chargé de * :

- Proposer l'ordre du jour des réunions plénières;
- Assurer le bon déroulé des réunions plénières et des groupes de travail;
- Assurer la coordination entre les différentes formations du CDCA;
- Coordonner les représentations extérieures;
- Préparer la rédaction du rapport biennal;
- Veiller au respect du Règlement Intérieur.

Lien vers le règlement intérieur

Le Bureau du 29 novembre

De gauche à droite sur la photo : Roland BONNOT, Emmanuelle COINT, Dominique ALLAIN, Bernadette DAVID, Edgar VULPE, Catherine NASLOT, Yves BARD, Annik AMIARD, Christine JOTTRAS



Le Glossaire

Pour faciliter le travail du CDCA, sur la proposition des membres du CDCA (2017-2021), un Glossaire de l'Autonomie a été élaboré ; il est organisé en 4 chapitres :

- Prestations et aides financières;
- Dispositifs;
- Etablissements et services ;
- Instances et institutions.

Conçu à partir des sigles utilisés, il en redonne la définition, en rappelle les objectifs et les financements. <u>Lien vers le Glossaire Autonomie</u>